

CIRCULAIRE N° 2750

DATE 17/06/2009

Objet : ERRATUM à la circulaire relative à l'organisation des établissements d'Enseignement spécialisé – Volume I

Réseau : Tous

Niveau : maternel, primaire et secondaire / spécialisé

Période : Année scolaire 2008-2009

- A Madame la Ministre membre du Collège de la Commission communautaire en charge de l'enseignement,
- A Monsieur le Ministre chargé de l'enseignement obligatoire,
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province,
- A Messieurs et Mesdames les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement spécialisé libres subventionnés,
- Aux Chefs des établissements internats et homes d'accueil d'enseignement spécialisé, organisés par la Communauté française,
- Aux Chefs des établissements officiels et libres d'enseignement spécialisé subventionnés par la Communauté française,
- Aux Présidents et Secrétaires des Commissions Consultatives de l'Enseignement spécialisé.

Pour information :

- Aux Membres du service général de l'Inspection,
- Aux Vérificateurs de l'enseignement spécialisé,
- Aux Directeurs des Centres Psycho Médico-Sociaux. ; organisés et subventionnés par la Communauté française,
- Aux Associations de parents,
- Aux Organisations syndicales,
- Aux Membres du Conseil Supérieur de l'enseignement spécialisé.
- Aux Membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé.

<u>Circulaire</u>	Informative
<u>Emetteur</u>	Direction générale de l'enseignement obligatoire
<u>Destinataires</u>	Etablissement d'enseignement fondamental et secondaire spécialisé
<u>Contact</u>	William FUCHS – 02/690.83.94
<u>Documents à renvoyer</u>	NON
<u>Date limite d'envoi</u>	Néant
<u>Objet</u>	ERRATUM à la circulaire relative à l'organisation des établissements d'Enseignement spécialisé – Volume I

<u>Renvoi (s)</u>	www.adm.cfwb.be
<u>Nombre de page</u>	
<u>Mots-clés</u>	Homes d'accueil permanents

Objet : ERRATUM à la circulaire relative à l'organisation des établissements d'Enseignement spécialisé – Volume I

Madame, Monsieur,

Le point 3.4 du chapitre 7 - Enseignement spécialisé organisé par la Communauté française – Homes d'accueil de la circulaire n° 2421 du 28 août 2008 relative à l'organisation des établissements de l'Enseignement spécialisé est modifié.

Pour l'année scolaire 2008-2009, la fermeture des homes d'accueil permanent aura lieu de la manière suivante :

- Les homes d'accueil permanent de Comblain-au-Pont et de Saint-Mard seront fermés du 1^{er} au 31 juillet 2009.
- Les homes d'accueil permanent d'Anseremme et de Lessines seront fermés du 1^{er} au 31 août 2009.

Je vous remercie pour votre collaboration.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE